

PROCÈS-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2025

L'an 2025 et le 30 octobre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Madame Christine MIGUEL, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE
Madame Virginie PEIGNÉ a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU
Monsieur Guy ALEGRE a donné pouvoir à Patrick ARNAULT
Monsieur Benoît FRANCE a donné pouvoir à Alexandre QUINOT

Absents excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 24/10/2025

Date d'affichage : 24/10/2025

Actes rendus exécutoires

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers :
et publication ou notification :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2025
- Etude de devis
- Demande de subvention
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

Monsieur le Maire fait état des dernières délibérations prises et demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 4 septembre 2025.

Le procès-verbal du 4 septembre 2025 est approuvé.

2025- 29 Acceptation du devis de l'entreprise CPSD Lot 11a (plomberie /chauffage) pour la réhabilitation du bâtiment Espérance

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la plomberie établi par l'entreprise CPSD dans le cadre du projet « *L'Espérance* », portant sur la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal.

Le montant du devis s'élève à 166 632.64 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la société **CPSD**, d'un montant de **166 632.64 HT** , soit **199 959.17 € TTC**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au suivi du dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2025- 30 Acceptation du devis de l'entreprise EURL ROGUET Lot 11b (géothermie sur nappe/forage) pour la réhabilitation du bâtiment Espérance

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la géothermie établi par l'entreprise ROGUET dans le cadre du projet « *L'Espérance* », portant sur la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal.

Le montant du devis s'élève à 35 950 € hors taxes (HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la société **EURL ROGUET**, d'un montant de **35 950 € hors taxes (HT)** soit **43 140 € TTC**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au suivi du dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-31 Demande de subvention Projet "L'Espérance" – Financement global au titre du FEDER, CRST et COT EnR

Monsieur le Maire rappelle que le montant global des travaux pour « L'Espérance » est estimé à **1 328 659,27 € HT**, selon les devis présentés en séance.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des **actions éligibles aux dispositifs d'aides régionales et européennes**. À ce titre, plusieurs cofinancements peuvent être sollicités, notamment :

- le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**,
- le **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**,

- et le **Contrat Territorial Énergies Renouvelables (COT EnR)**.

Monsieur le Maire expose les **taux de subvention possibles** selon les dispositifs concernés et précise les **modalités financières** du projet.

Après en avoir **délibéré**, le **Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide :

SOLLICITER l'appui financier du Conseil Régional et de l'ADEME au titre du FEDER, du CRST et du COT EnR ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents afférents ;

AUTORISE le préfinancement des travaux dans l'attente du versement des aides ;

DE TRANSMETTRE la présente délibération aux services de l'État pour contrôle de légalité ainsi qu'au Conseil Régional pour instruction du dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire annonce une bonne nouvelle : la réouverture de la boulangerie le 5 novembre, après de nombreux travaux réalisés par les élus.
Il informe qu'il n'y aura pas, dans l'immédiat, de bail commercial, mais la mise en place d'une convention d'occupation d'un an. Le premier loyer, fixé à 630 €, sera dû à partir du 1er décembre.
La boulangerie fonctionnera comme dépôt de pain (le pain sera fabriqué à Pithiviers-le-Veil), mais les viennoiseries et préparations salées seront faites sur place.
Le nouveau boulanger souhaite sous-louer l'appartement attenant au local. Le conseil municipal accepte cette demande, à condition que le montant du sous-loyer ne soit pas supérieur au loyer principal, afin qu'il ne réalise pas de bénéfice supplémentaire, précise Monsieur Arnault.
- Monsieur le Maire évoque le devis transmis par l'entreprise Portis de 922.50 €, relatif à la réparation des portes coulissantes de la boulangerie. Un rendez-vous va être pris au plus vite.
- Monsieur le Maire indique qu'un contrôle des extincteurs sera effectué prochainement.
- Monsieur le Maire informe que des renseignements ont été pris concernant l'achat de détecteurs de fumée.
Étant donné que les bâtiments communaux sont tous classés en catégorie 5, aucune obligation réglementaire n'impose l'installation de détecteurs.
Cependant, Monsieur le Maire estime qu'il serait judicieux d'en installer, notamment

dans les logements communaux, à la mairie et à la salle polyvalente, par mesure de sécurité.

- Monsieur le Maire souhaite informer de l'achat d'un rotofile auprès de l'entreprise Beauvallet, pour un montant de 629.10€.
- Pour le repas des anciens prévu le 16 novembre, Monsieur le Maire informe que, cette année, il souhaiterait offrir des paniers gourmands confectionnés par l'association *La Voie Romaine*. Cette initiative vise également à collaborer en amont avec l'association dans le cadre du projet *Espérance*. Les paniers seront composés de produits issus des agriculteurs locaux, afin de valoriser les circuits courts et les productions du territoire. Les chocolats seront néanmoins maintenus pour les personnes âgées résidant en maison de retraite. Après avoir pris connaissance des différents catalogues, le conseil municipal a décidé de retenir certains paniers gourmands ainsi que certaines boîtes de chocolats.
- Il est convenu d'attendre la fin des vacances scolaires pour recontacter la Trésorerie de Pithiviers, à propos d'impayés, afin d'évaluer la suite à donner, notamment la possibilité d'une procédure d'expulsion. Monsieur Loiseau indique avoir croisé cette personne, à qui elle a fait part de ses difficultés financières liées à des problèmes de voiture de ses enfants. Elle affirme vouloir rembourser rapidement ses dettes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Hembert a validé la vente de sa parcelle à l'euro symbolique en contrepartie du raccordement de son assainissement sur celui de L'Espérance. Un rendez-vous avec le notaire sera pris prochainement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en train de se renseigner avec Monsieur Loiseau concernant l'achat de panneaux destinés à numérotter les poteaux d'incendie, ceux-ci ayant été signalés, dernièrement, comme non conformes sur le site du SDIS.
Il précise qu'un rappel sera effectué auprès du SDIS lundi.
Par ailleurs, l'achat de panneaux "sans issue" est également envisagé pour certaines rues de la commune.
- Madame Isabelle Le Corre, employée à La Poste, propose une modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale.
Elle explique, à partir des statistiques de fréquentation, que ces nouveaux horaires permettraient d'accueillir un plus grand nombre d'administrés et d'améliorer le service rendu au public.

Elle précise également que France Services attire de nombreux usagers les mardis et jeudis après-midi, et souhaiterait donc que le bureau de poste soit ouvert sur ces mêmes créneaux afin de mieux répondre à la demande.

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec La Poste prendra fin en 2026. Il exprime le souhait et l'espoir que l'agence postale communale puisse rester ouvert au-delà de cette échéance.

- Une dénonciation anonyme a été transmise à la mairie concernant des animaux laissés à l'abandon sur la commune. La SPA a été avertie.
- Nous allons reprendre contact avec la Préfecture concernant la mise en demeure relative au bâtiment qui menace de s'effondrer.
Nous avons jusqu'à présent suspendu la procédure dans l'attente d'une possible intervention d'un acheteur.
Faute de nouvelles de sa part, Monsieur le Maire a décidé de relancer la procédure.
- L'homologation avec l'ancien gérant de la boulangerie a été déplacée suite à l'accord trouvé avec celui-ci. Toutefois, elle n'est pas annulée. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est préférable de l'annuler ou de la maintenir. Le conseil municipal estime qu'il est préférable de se couvrir et de se présenter au tribunal le 19 novembre.
Selon Madame Marie-Claude Pignol, « *c'est plus sage* ».
- En évoquant la boulangerie et l'ancien gérant, le sujet de la farine périmée restante est abordé.
Monsieur Loiseau propose de remettre cette farine à la directrice de l'école, afin qu'elle puisse l'utiliser pour la réalisation de pâte à sel avec les enfants.
- -Monsieur le Maire informe qu'une autorisation de tournage a été signée pour la réalisation d'un court métrage dans les chemins de Guignonville. Les photos de ce tournage nous seront prochainement transmises afin d'être partagées avec les administrés.
- Le sujet des travaux de L'Espérance est abordé.
Madame Bouvard s'interroge sur la possibilité de protéger les murs, craignant les dégâts liés à la pluie.
Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas intervenir directement, puisque la maîtrise du chantier ne leur appartient pas. Il précise que le bureau d'études doit valider le projet pour que les travaux puissent avancer.
- En évoquant les travaux, Monsieur Loiseau mentionne les travaux restants à la boulangerie et propose d'ouvrir un compte chez But afin de financer l'électroménager nécessaire.

- Monsieur Loiseau ajoute qu'il est agacé de retrouver des excréments de chiens devant le cimetière de Guignonville. Il annonce qu'il va placer des panneaux interdisant aux chiens de faire leurs besoins à cet endroit.
- Monsieur Beauvallet évoque la nécessité de refaire la route du château d'eau, car elle est fortement endommagée. Il rappelle qu'il s'agit d'une route communale, ce qui permet au conseil d'agir librement selon ce qu'il juge approprié. Monsieur Arnault propose de réaliser la route en béton.
- Monsieur Arnault informe le conseil qu'une gouttière de l'église de Greneville-en-Beauce est bouchée. Monsieur le Maire indique qu'il l'aidera à la déboucher à l'aide de son échelle.
- Madame Bouvard informe que Madame Toupin propose de refaire des photocopies du flyer en lien avec la bibliothèque associative pour L'Espérance, afin de les distribuer à Châtillon-le-roi et Jouy. L'objectif est d'accroître la visibilité de l'association et de susciter l'intérêt de nouvelles personnes pour participer ou réaliser des activités.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,

Ont signé les membres présents,

Jean-Louis BRISSON